

La peine de mort

L'idée de mettre fin à une vie humaine me répugne autant qu'à quiconque, mais je commence à m'inquiéter de ce qui semble devenir le meurtre à la légère.

Que faisons-nous de celui qui enlève la vie à un autre, délibérément, sciemment, poussé par la passion, la haine, la jalousie, la cupidité ou tout simplement par le goût de sensations fortes? La question est extrêmement grave. Les Canadiens veulent que nous la réexaminions.

Comment pouvons-nous faire fi de la pétition présentée aujourd'hui par les femmes des agents de Huntsville de la police provinciale de l'Ontario? Les noms de 30,000 Canadiens inquiets y figurent, inquiets de la réponse que la Chambre va leur donner au sujet de la peine capitale. Je demande aux députés des partis libéral et néo-démocrate de mettre de côté toutes considérations d'ordre politique. . .

M. Kaplan: C'est fait.

M. Bradley: . . . et d'aider nos concitoyens en étudiant à nouveau la question. Des faits nouveaux ont été évoqués ce soir des deux côtés de la Chambre, aussi bien pour que contre la peine de mort. Il faudrait étudier ces faits nouveaux.

L'année dernière, dans ma circonscription, un jeune agent de la police provinciale ontarienne, marié et père de deux enfants, reçut un appel téléphonique à son domicile de la part d'un individu qui l'invitait à se rendre à un endroit déterminé pour y trouver des preuves importantes concernant une affaire de drogues. L'agent se rendit à l'endroit convenu, reconnut l'homme qui l'avait appelé, et s'approcha du camion de ce dernier. Lorsque l'agent arriva au camion, l'homme déchargea son revolver sur lui, puis lui passa plusieurs fois sur le corps avec son camion pour s'assurer qu'il était bien mort. Ce meurtre a été commis parce qu'à la suite d'un accident survenu environ un an auparavant l'agent avait arrêté cet homme pour conduite avec facultés affaiblies. L'homme fut jugé fou au moment du crime. On pourrait dire cependant que ce crime pouvait avoir été prémédité pendant un an, et que si un moyen approprié de dissuasion avait existé, il aurait pu être évité à un moment où l'homme n'avait pas encore l'esprit dérangé.

D'accord, la situation et les conditions ont évolué depuis les années soixante. Les statistiques, les gens et les mœurs ont changé. La société en général a évolué depuis l'abolition de la peine de mort.

Je ne crois pas que l'on puisse établir des comparaisons valables entre les statistiques actuelles et celles des années soixante pas plus qu'on ne peut comparer la société contemporaine à celle des années soixante.

Depuis 20 ans, le gouvernement a fait un tort considérable à notre système judiciaire et à notre société. Réfléchissons un instant. Pesons le pour et le contre et voyons si la peine capitale a un effet dissuasif. Le rapport du comité pourrait très bien me donner tort. Dans ce cas, je m'inclinerai. Voyons un peu.

Ainsi, si un panneau de signalisation routière avertit les automobilistes de ralentir à 50 dans un virage dangereux, les statistiques nous disent combien de chauffeurs n'ont pas ralenti et ont manqué le virage. Par contre, elles ne disent pas combien de personnes ont obéi, ont ralenti et ont pris convenablement le virage. Les statistiques indiquent combien de fois la peine de mort n'a pas dissuadé le criminel mais pas combien de personnes ont été dissuadées de commettre un crime à cause de la peine de mort.

Nous pourrions peut-être faire un rapprochement entre la peine de mort et le virage dangereux. Le panneau d'avertissement est absolument indispensable. Je crois que c'est le moment de revenir en arrière et d'étudier à nouveau la question.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, ce soir je n'argumenterai pas contre la peine capitale. Je pense que cela a été fait et bien fait au cours du débat qui a eu lieu à la Chambre aujourd'hui. En revanche, je voudrais faire quelque chose d'autre. J'invite tous les députés à réfléchir avec moi au désir qu'ont de nombreux Canadiens de rétablir la peine capitale. Pourquoi certaines personnes considèrent-elles qu'il serait bon de rétablir la peine capitale alors que le nombre de meurtres a effectivement baissé depuis son abolition? C'est là plus qu'une opinion pratique sur l'effet dissuasif que l'exécution des meurtriers peut avoir. Il y va d'autre chose.

● (2030)

Il semble que les gens soient plus spécialement partisans du rétablissement de la peine de mort à la suite notamment d'assassinats d'innocents, comme des enfants, ou quand des agents des forces de l'ordre sont tués dans l'exercice de leurs fonctions. Il ne faut pas tourner en ridicule la douleur et la colère que ces morts suscitent chez tous les êtres humains sensibles. C'est une réaction légitime devant une action aussi brutale et irréparable qu'un meurtre.

Les gens estiment que l'ordre moral a été transgressé, ce qui a été le cas, et qu'il faut faire quelque chose pour montrer qu'il ne s'agit pas d'événements banals mais bien d'événements qui, s'ils étaient tolérés ou pris à la légère, finiraient par remettre en cause le fondement même de notre société civilisée. Ces gens-là sont outragés moralement de voir que de telles choses peuvent se produire. Quand on parle de rétablir la peine de mort, on fait le constat d'une abomination morale et de notre impuissance.

J'emploie le mot impuissance, car devant le mystère de la mort et notre impuissance à ramener les morts à la vie, nous sommes tentés de nous détourner et d'imaginer que nous pouvons tout régler et réparer nos erreurs précédentes. Mais c'est une tentation à laquelle il nous faut résister.

Pour ce qui est de l'outrage moral que provoque chez nous tout homicide, cette tentation se révèle particulièrement forte, car il nous est facile d'identifier la cause de notre affliction, c'est-à-dire l'assassin. A notre époque où tout semble permis, nous voudrions établir des limites et rappeler que certaines choses ne seront plus tolérées. A mon avis, le rétablissement de la peine capitale est devenu pour beaucoup de Canadiens le symbole de ce besoin que nous ressentons d'établir des limites.

Le désir de rétablir la peine capitale correspond également à la confusion et à l'impuissance que nous ressentons tous de plus en plus devant la disparition de plus en plus rapide de toute moralité privée et publique, devant la victoire de la rapacité et de l'égoïsme provoquée par la conviction, depuis un trop grand nombre d'années, que le succès matériel doit être l'objectif de tout individu. Les valeurs qui ont cours aujourd'hui et l'objectif de l'ensemble de l'humanité ne peuvent aller de pair, pourtant, plutôt que de l'admettre, bon nombre d'entre nous, et notamment des députés, sommes tentés de recourir à des échappatoires, de s'imaginer que si nous exécutons quelques meurtriers et réduisons les dépenses du gouvernement,